

# RECIEMUL (C60B5 REC)

## DÉFINITION:

Émulsion cationique de bitume à rupture lente pour recyclages à froid, conforme aux spécifications d'une émulsion de recyclage dans la norme EN 13808:2013 pour une émulsion de type C60B5 REC.

## SPÉCIFICATIONS:

Caractéristiques	Unité	Norme	Min.	Max.
<b>Émulsion originale</b>				
Polarité des particules	-	EN 1430	Positive	
Indice de rupture	-	EN 13075-1	170	-
Teneur en liant (par teneur en eau)	%	EN 1428	58	62
Temps de fluage (2 mm, 40 °C) (*)	s	EN 12846-1	15	70
Tendance à la sédimentation à 7 jours	%	EN 12847	-	10
Résidu par tamisage (0,5 mm)	%	EN 1429	-	0,10
Adhésivité	%	EN 13614	NR	-
<b>Résidu de distillation (**)</b>		EN 1431		
Pénétration (25 °C)	0,1 mm	EN 1426	-	220
Point de ramollissement	°C	EN 1427	35	-
<b>Résidu d'évaporation (**)</b>		EN 13074-1		
Pénétration (25 °C)	0,1 mm	EN 1426	-	220
Point de ramollissement	°C	EN 1427	35	-
<b>Résidu de stabilisation</b>		EN 13704-2		
Pénétration (25 °C)	0,1 mm	EN 1426	-	150
Point de ramollissement	°C	EN 1427	39	-

(\*) Le temps de fluage est accepté entre 40 et 130 s selon les caractéristiques des matériaux à utiliser.

(\*\*) Il est possible d'utiliser du bitume plus dur en cas d'utilisation dans des zones chaudes ou d'un trafic dense. Dans ce cas, la pénétration du liant résiduel sera de ≤150 et le point de ramollissement de ≥39

Révision nº0 - Approuvée : 01/02/2023 - Prochaine révision : 01/02/2024

Pour plus d'informations visitez [www.cepsa.com](http://www.cepsa.com)

Note: Les recommandations fournies dans cette fiche technique doivent être prises en considération à titre indicatif et pour des situations générales. Cepsa décline toute responsabilité en cas de mauvais usage. Pour les cas particuliers, veuillez contacter le Département Technique de Cepsa.

## APPLICATIONS:

- Recyclage à froid avec émulsion pour couches de base et intermédiaires, recyclage en place et centrale.

## TEMPÉRATURES DE TRAVAIL CONSEILLÉES:

- Température d'application (°C) : 10-40. L'émulsion est généralement utilisée à la température de fourniture qui doit toujours être inférieure à 50 °C. Le réchauffement de l'émulsion n'est pas recommandé pour cette application, car une température élevée de l'émulsion entraînerait une baisse de sa stabilité dans l'enveloppe du matériau à recycler et comprendrait des délais de rupture prématurés lors de la fabrication du mélange recyclé à froid.

## DOTATIONS À TITRE INDICATIF:

- Selon le type de traitement, caractéristiques de broyage et granulats, enrobé final, position de la couche sur la chaussée et catégorie de trafic.
- Recyclage de type III (>90 % du matériau bitumineux à recycler) = environ 2,5 à 5 % d'émulsion par rapport à la masse de broyage plus granulats.
- Recyclage de type II (50-90 % du matériau bitumineux à recycler) = environ 4-6 % d'émulsion par rapport à la masse de broyage plus granulats.
- Recyclage de type III (< 50 % du matériau bitumineux à recycler) = environ 6-8 % d'émulsion par rapport à la masse de broyage plus granulats.

## RECOMMANDATIONS:

- Au vu de sa composition, ce type d'émulsions doit être transporté dans des citernes complètes ou, tout du moins, remplies à 90 % de leur capacité et, de préférence, à température ambiante et toujours à des températures inférieures à 50 °C, afin d'éviter toute rupture partielle pendant le transport.
- Si ces émulsions sont stockées plus de 7 jours, il est recommandé de procéder à leur homogénéisation avant leur utilisation.
- Il est recommandé d'utiliser des machines adaptées pour un bon dosage de l'émulsion et du reste des composants du mélange recyclé à froid.

Révision n°0 - Approuvée : 01/02/2023 - Prochaine révision : 01/02/2024

Pour plus d'informations visitez [www.cepsa.com](http://www.cepsa.com)

Note: Les recommandations fournies dans cette fiche technique doivent être prises en considération à titre indicatif et pour des situations générales. Cepsa décline toute responsabilité en cas de mauvais usage. Pour les cas particuliers, veuillez contacter le Département Technique de Cepsa.